

Conférence du désarmement

10 septembre 2014

Français

Original: anglais

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
II. Organisation des travaux de la Conférence.....	2–27	3
A. Session de 2014 de la Conférence	2–8	3
B. Participants aux travaux de la Conférence.....	9	4
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	10–11	4
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2014.....	12–18	5
E. Élargissement de la composition de la Conférence	19–20	7
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	21	7
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	22–24	8
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	25–27	8
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2014	28–59	8
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.	35–37	10
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	38–40	13
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	41–43	16
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	44–46	17
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	47–49	18
F. Programme global de désarmement.....	50–52	19
G. Transparence dans le domaine des armements	53–55	19



H.	Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes...	56	20
I.	Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	57-59	20

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-neuvième session, son rapport annuel sur sa session de 2014, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2014 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 20 janvier au 28 mars, du 12 mai au 27 juin et du 28 juillet au 12 septembre 2014. Durant cette période, elle a tenu 28 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre 29 séances plénières informelles, dont trois séances du Groupe de travail informel, les 24 février, 19, 21, 22 et 23 mai, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 25 et 26 juin, 28 juillet, 15 et 18 août, et 2, 3 et 9 septembre 2014.

4. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence: Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya et Malaisie.

5. À la 1^{re} séance plénière de la session de 2014, le 21 janvier 2014, Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a prononcé un discours dans lequel il appelait notamment la Conférence du désarmement, en sa qualité de seule instance permanente de négociation sur le désarmement, à faire de 2014 une année vouée à la créativité et à l'action. Dans la recherche de progrès, il a insisté sur la valeur que revêtent les débats structurés, qui peuvent offrir une assise pour de futures négociations. Soulignant l'importance que revêt pour la Conférence du désarmement l'engagement de négociations de fond, il a rappelé les acquis de la Conférence et les possibilités qu'elle offre de contribuer véritablement à la paix et à la sécurité internationales, et il a invité la Conférence à être à la hauteur des espérances de la communauté internationale (CD/PV.1302).

6. Sur l'invitation conjointe du premier Président de la Conférence, M. Eviatar Manor, Ambassadeur d'Israël, et du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Michael Møller, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement: M. Peter Javorcik, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et européennes de la Slovaquie (CD/PV.1308); M. Héctor Marcos Timerman, Ministre des affaires étrangères de l'Argentine (CD/PV.1308); M. Benedetto Della Vedova, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie (CD/PV.1308); M. Dimitris Kourkoulas, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce (CD/PV.1308); M. Yerzhan Ashikbayev, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1310); M. Hirotaka Ishihara, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1310); M^{me} Lynne Yelich, Ministre d'État des affaires étrangères du Canada (CD/PV.1310); M. Szabolcs Takács, Vice-Secrétaire d'État de la Hongrie (CD/PV.1310); M. Lubomír Zaorálek, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque (CD/PV.1310); M. Sheik Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, Assistant du Ministre chargé des affaires de coopération internationale du Qatar (CD/PV.1310); M. Peter Stenlund, Secrétaire d'État de la Finlande (CD/PV.1311); M. Gonzalo de Benito Secades, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Espagne (CD/PV.1311); M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la

Lettonie (CD/PV.1311); M^{me} Julie Bishop, Ministre des affaires étrangères de l'Australie (CD/PV.1314); et M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères du Sénégal (CD/PV.1319). En outre, M. John W. Ashe, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est exprimé devant la Conférence (CD/PV.1308).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence, ont fait part de leur préoccupation quant à sa situation actuelle, ont appelé la Conférence à jouer son rôle pour faire progresser le traitement des problèmes internationaux en sortant de l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et ont présenté leurs priorités nationales en ce qui concerne les travaux de la Conférence.

8. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et de M. Ivor Richard Fung, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement.

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 40 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux: Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Jamaïque, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

11. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres:

a) CD/1968, daté du 28 janvier 2014, intitulé «Lettre datée du 21 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque, concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2014 aux travaux de la Conférence»;

b) CD/1969, daté du 17 février 2014, intitulé «Lettre datée du 12 février 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Chypre à la Conférence, concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1968, daté du 28 janvier 2014».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2014

12. À sa 1302^e séance plénière, le 21 janvier 2014, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son Président, M. Eviatar Manor, Ambassadeur d'Israël, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2014 (CD/PV.1302). Cet ordre du jour (CD/1965) est libellé comme suit:

«Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2014:

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies.»

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante: «À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur.»

14. Conformément au paragraphe 59 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2013 (CD/1963), et prenant encore note des dispositions énoncées dans le document CD/1956/Rev.1, le dernier Président de la session de 2013 (Irlande) et le premier Président de la session de 2014 (Israël) ont procédé à des consultations informelles pendant l'intersession, afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2014.

15. À la 1308^e séance plénière; le 3 mars 2014, la Conférence a adopté le projet de décision dont le texte était publié sous la cote CD/1974 et qui était soumis par le Président de la Conférence, M. Vinicio Mati, Ambassadeur d'Italie, portant rétablissement du groupe de travail informel, qui se lit comme suit:

«*La Conférence du désarmement,*

Conformément à son ordre du jour publié sous la cote CD/1965,

Soulignant l'importance que revêtent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et complet le plus tôt possible à sa session de 2014,

Sans préjuger du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement ni des responsabilités confiées au Président en vertu du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, en particulier de son article 29, s'agissant de l'établissement du programme de travail de la Conférence,

Décide

1. De rétablir, conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Groupe de travail informel (dénommé ci-après "le Groupe"), avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle.

2. Que le Président de la Conférence du désarmement présidera le Groupe et sera secondé par un coprésident qui entreprendra des consultations en son nom. Pour la session de 2014, le Coprésident et le Vice-Coprésident seront respectivement M. Luis Gallegos Chiriboga, Ambassadeur d'Équateur, et M. Peter Richard Woolcott, Ambassadeur d'Australie.

3. Que le Groupe demeurera ouvert à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres intéressés que la Conférence a invités à participer, en qualité d'observateurs, à ses travaux pendant sa session de 2014, conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision qu'elle a prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036).

4. Que le Groupe continuera d'appliquer dans ses travaux, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur de la Conférence. Le Groupe devra en particulier mener ses travaux et adopter ses décisions par consensus, ainsi que prévu à l'article 18 du Règlement intérieur.

5. Que le Groupe tiendra des réunions durant la session de 2014 conformément au calendrier établi par le Coprésident agissant en consultation avec le Président. Ces réunions seront ouvertes à tous les membres et observateurs de la Conférence, conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

6. Que le Coprésident fera régulièrement rapport sur l'avancement des travaux du Groupe au Président de la Conférence du désarmement et, à la demande du Président, à la Conférence réunie en séance plénière conformément au Règlement intérieur. Le Président soumettra à la Conférence le rapport final sur les travaux du Groupe, aussitôt que possible et, en tout état de cause, la quatrième semaine de la troisième partie de la session de 2014 de la Conférence du désarmement, au plus tard, pour examen et adoption conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Tenant compte de l'article 29 du Règlement intérieur et conformément audit article, le Président établira un programme de travail de la Conférence pour examen et adoption.».

16. Le Groupe de travail informel a tenu trois séances, les 19 mai, 28 juillet et 18 août 2014 respectivement. Le 2 septembre 2014, le Président de la Conférence, M. Mazlan Muhammad, Ambassadeur de Malaisie, a adressé à la Conférence une lettre par laquelle il transmettait le rapport du Coprésident et du Vice-Coprésident sur les activités du Groupe de travail informel (CD/2000). La Conférence a pris note que le Coprésident et le Vice-Coprésident avaient établi leur rapport à titre personnel et sans préjuger des positions nationales des États membres. Les vues des États membres sur le Groupe de travail informel et sur le rapport établi par son Coprésident et son Vice-Coprésident ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence.

17. Durant la session de 2014, les Présidents qui se sont succédé ont mené des consultations intensives en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un programme de travail qui soit fondé sur les propositions pertinentes. Lors des séances plénières, les délégations ont présenté leurs vues sur la question de l'établissement d'un programme de travail qui tienne compte des propositions et suggestions pertinentes. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Toutefois, malgré ces efforts, la Conférence n'est pas parvenue à un consensus sur un programme de travail pour 2014.

18. À la 1314^e séance plénière, le 26 mars 2014, sous la présidence de M. Toshio Sano, Ambassadeur du Japon, la Conférence a approuvé un calendrier des activités pour la session de 2014 de la Conférence du désarmement (CD/1978). Conformément au document CD/1978, une série de réunions informelles ouvertes à tous se sont tenues pour débattre de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Ces discussions informelles n'étaient conçues ni comme des prénégociations ni comme des négociations. Elles devaient compléter, mais en aucun cas remplacer, les activités en cours de la Conférence du désarmement. Il a été demandé aux coordonnateurs de rendre compte, à titre personnel, des débats consacrés aux différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour au Président qui, en concertation avec chacun d'eux et sous sa propre responsabilité, établirait le texte définitif des rapports. Ces rapports ne devaient en aucune façon préjuger des positions des membres de la Conférence du désarmement.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

19. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'élargissement de la composition de la Conférence (CD/PV.1320 et CD/PV.1324). Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Les délégations ont formulé des suggestions sur la nomination d'un rapporteur spécial sur l'élargissement.

20. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classées par ordre chronologique: Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

21. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

22. Les délégations ont débattu de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence lors des séances plénières. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

23. À la 1316^e séance plénière, le 20 mai 2014, le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Michael Møller, a suggéré un certain nombre de solutions à explorer à la Conférence. Il a fait quatre suggestions: envisager de négocier sur les domaines d'intérêt commun dans l'optique d'aboutir à l'élaboration de conventions cadres pour lesquelles des protocoles techniques pourraient être ensuite négociés puis annexés; examiner les questions pour lesquelles il est possible de négocier des régimes volontaires, politiquement contraignants; envisager la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence et de faire des propositions à ce sujet, et l'organisation d'une conférence informelle sur un forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile, qui serait convoquée par le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement (CD/PV.1316). À la 1319^e séance plénière, le 10 juin 2014, M. Michael Møller a apporté des précisions sur les suggestions qu'il avait formulées (CD/PV.1319). Des avis divergents ont été exprimés par les États membres à leur sujet. Ces vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la Conférence.

24. Aucun document n'a été soumis à la Conférence sur cette question.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

25. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/48).

26. Conformément à la décision prise à la 1172^e séance plénière (CD/PV.1172) de célébrer la Journée internationale de la femme, M^{me} Mia Gandenberger, intervenant au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à la 1312^e séance plénière, le 11 mars 2014, a donné lecture d'une déclaration de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (CD/PV.1312).

27. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions respectives sur l'interaction entre la Conférence et la société civile. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2014

28. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions sont dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

29. Conformément à la décision sur un calendrier des activités pour la session (CD/1978), la Conférence a tenu des réunions informelles sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour; ces réunions étaient coordonnées par des représentants d'États membres de la Conférence.

30. Sous l'autorité du Président, les coordonnateurs ont été chargés d'organiser et de présider les débats d'une manière globale et sans condition préalable, en tenant compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et à venir. Ces débats n'étaient conçus ni comme des prénégociations ni comme des négociations.

31. Les réunions informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire, étaient coordonnées par M. Walid Mahmoud Abdelnasser, Ambassadeur d'Égypte; celles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, par M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne; celles sur le point 3 de l'ordre du jour par M. Matthew Rowland, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; celles sur le point 4 de l'ordre du jour par M^{me} Marta Maurás, Ambassadrice du Chili; et celles sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour par M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

32. Le 12 août 2014, conformément aux dispositions du document CD/1978, le Président de la Conférence, M. Anthony Andanje, Ambassadeur du Kenya, a adressé une lettre à M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence, par laquelle il transmettait les rapports des cinq coordonnateurs, que ces derniers avaient établis à titre personnel et dont lui-même avait établi la version définitive en concertation avec chacun d'eux et sous sa propre responsabilité; il y était rendu compte des discussions tenues sur les questions de fond à l'ordre du jour, conformément au calendrier des activités adopté par la Conférence (CD/1995).

33. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2014, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

34. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 20 janvier 2014 (CD/1964 et Add.1), par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-huitième session en 2013, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après:

- 68/28 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule et par. 2, 4 et 5 du dispositif)
- 68/29 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième alinéas du préambule et par. 5, 6 et 8 du dispositif)
- 68/32 Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (par. 4 et 5 du dispositif)
- 68/39 Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (seizième alinéa du préambule et par. 11 du dispositif)
- 68/42 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (douzième et treizième alinéas du préambule)

68/43	Transparence dans le domaine des armements (huitième alinéa du préambule, et alinéa <i>b</i> du paragraphe 6 et paragraphe 8 du dispositif)
68/46	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (quatrième alinéa du préambule et par. 5 du dispositif)
68/47	Désarmement nucléaire (quinzième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule et par. 16, 17, 20 et 21 du dispositif)
6850	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule et par. 3 du dispositif)
68/51	Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires (douzième alinéa du préambule)
68/53	Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 5 et 6 du dispositif)
68/54	Désarmement régional (par. 1 du dispositif)
68/56	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2 du dispositif)
68/58	Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule et par. 1 et 2 du dispositif)
68/63	Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9 du dispositif)
68/64	Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, onzième et douzième alinéas du préambule et par. 1 à 10 du dispositif)
Décision 68/519	Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

35. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

36. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1966, daté du 27 janvier 2014, intitulé «Note verbale datée du 27 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée, transmettant les propositions essentielles formulées le 16 janvier 2014, à Pyongyang, par la Commission de défense nationale de la République populaire démocratique de Corée»;

b) CD/1970, daté du 20 février 2014, intitulé «Lettre datée du 20 février 2014 adressée par le Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent de l'Italie à la Conférence du désarmement, transmettant deux lettres adressées par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies»;

c) CD/1972, daté du 24 février 2014, intitulé «Note verbale datée du 21 février 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant la Déclaration spéciale sur le désarmement nucléaire et la Déclaration faisant de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone de paix, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu les 28 et 29 janvier 2014, à La Havane»;

d) CD/1973, daté du 25 février 2014, intitulé «Note verbale datée du 21 février 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République islamique d'Iran, en sa qualité de Présidente du Mouvement des pays non alignés, transmettant la déclaration du Mouvement des pays non alignés prononcée à l'occasion de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Nayarit (Mexique), les 13 et 14 février 2014»;

e) CD/1979, daté du 7 avril 2014, intitulé «Note verbale datée du 27 mars 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant le résumé établi par le Président de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Nuevo Vallarta, Nayarit (Mexique), les 13 et 14 février 2014»;

f) CD/1980, daté du 1^{er} mai 2014, intitulé «Lettre datée du 30 avril 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Japon à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration publiée à la huitième Réunion ministérielle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, tenue à Hiroshima le 12 avril 2014»;

g) CD/1982, daté du 26 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 21 mai 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration faite par M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies lors de la signature le 6 mai 2014 à New York du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale»;

h) CD/1983, daté du 26 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 20 mai 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, transmettant le rapport des États-Unis d'Amérique au Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires»;

i) CD/1984, daté du 26 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 20 mai 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le document d'information concernant la "transparence des stocks d'armes nucléaires des États-Unis", daté du 29 avril 2014»;

j) CD/1986, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires" soumis par l'Irlande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

k) CD/1987, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Incidences humanitaires des armes nucléaires: risques et conséquences connus" soumis par l'Irlande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

l) CD/1988, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Désarmement nucléaire" soumis par l'Irlande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

m) CD/1989, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Appliquer le principe de la transparence en matière de désarmement nucléaire" soumis par le Brésil, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa deuxième session»;

n) CD/1990, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Vérification multilatérale du désarmement nucléaire: application des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence", soumis par l'Afrique du Sud, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa première session»;

o) CD/1992, daté du 3 juillet 2014, intitulé «Note verbale datée du 26 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la France, transmettant le rapport national de la France au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

p) CD/1993, daté du 11 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 11 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant les observations du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur la violation par la Fédération de Russie des dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire»;

q) CD/1994, daté du 20 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 18 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant les observations du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur la protestation adressée à la Fédération de Russie au sujet de ses tentatives d'élargissement de sa juridiction aux installations et matières nucléaires ukrainiennes en République autonome de Crimée»;

r) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

s) CD/1997, daté du 27 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 22 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte du document intitulé "Examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires comme fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux Conférences d'Oslo, de Nayarit (Mexique) et de Vienne" soumis par l'Autriche au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

t) CD/1999, daté du 4 septembre 2014, intitulé «Document de travail soumis par Cuba au nom des États membres du Groupe des 21 concernant la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013"»;

u) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger»;

v) CD/2003, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 22 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le rapport établi par l'Autriche en réponse à la lettre du Bureau des affaires de désarmement datée du 20 février 2014, concernant la résolution 68/46 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire"».

37. Conformément aux dispositions du document CD/1978, les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été examinés en séances plénières informelles, du 21 au 23 mai et du 4 au 6 juin 2014, sous la coordination de M. Walid Mahmoud Abdelnasser, Ambassadeur d'Égypte, et de M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

38. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

39. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1966, daté du 27 janvier 2014, intitulé «Note verbale datée du 27 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée, transmettant les propositions essentielles formulées le 16 janvier 2014, à Pyongyang, par la Commission de défense nationale de la République populaire démocratique de Corée»;

b) CD/1970, daté du 20 février 2014, intitulé «Lettre datée du 20 février 2014 adressée par le Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent de l'Italie à la Conférence du désarmement, transmettant deux lettres adressées par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies»;

c) CD/1972, daté du 24 février 2014, intitulé «Note verbale datée du 21 février 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant la Déclaration spéciale sur le désarmement nucléaire et la Déclaration faisant de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone de paix, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu les 28 et 29 janvier 2014, à La Havane»;

d) CD/1973, daté du 25 février 2014, intitulé «Note verbale datée du 21 février 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République islamique d'Iran, en sa qualité de Présidente du Mouvement des pays non alignés, transmettant la déclaration du Mouvement des pays non alignés prononcée à l'occasion de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Nayarit (Mexique), les 13 et 14 février 2014»;

e) CD/1979, daté du 7 avril 2014, intitulé «Note verbale datée du 27 mars 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant le résumé établi par le Président de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Nuevo Vallarta, Nayarit (Mexique), les 13 et 14 février 2014»;

f) CD/1980, daté du 1^{er} mai 2014, intitulé «Lettre datée du 30 avril 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Japon à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration publiée à la huitième Réunion ministérielle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, tenue à Hiroshima le 12 avril 2014»;

g) CD/1982, daté du 26 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 21 mai 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration faite par M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies lors de la signature le 6 mai 2014 à New York du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale»;

h) CD/1983, daté du 26 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 20 mai 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, transmettant le rapport des États-Unis d'Amérique au Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires»;

i) CD/1984, daté du 26 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 20 mai 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le document d'information concernant la "transparence des stocks d'armes nucléaires des États-Unis", daté du 29 avril 2014»;

j) CD/1986, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires" soumis par l'Irlande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

k) CD/1987, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Incidences humanitaires des armes nucléaires: risques et conséquences connus" soumis par l'Irlande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

l) CD/1988, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Désarmement nucléaire" soumis par l'Irlande, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

m) CD/1989, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Appliquer le principe de la transparence en matière de désarmement nucléaire" soumis par le Brésil, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa deuxième session»;

n) CD/1990, daté du 20 juin 2014, intitulé «Note verbale datée du 17 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Irlande, transmettant le texte du document intitulé "Vérification multilatérale du désarmement nucléaire: application des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence", soumis par l'Afrique du Sud, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa première session»;

o) CD/1992, daté du 3 juillet 2014, intitulé «Note verbale datée du 26 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la France, transmettant le rapport national de la France au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

p) CD/1993, daté du 11 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 11 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant les observations du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur la violation par la Fédération de Russie des dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire»;

q) CD/1994, daté du 20 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 18 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant les observations du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur la protestation adressée à la Fédération de Russie au sujet de ses tentatives d'élargissement de sa juridiction aux installations et matières nucléaires ukrainiennes en République autonome de Crimée»;

r) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

s) CD/1997, daté du 27 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 22 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le texte du document intitulé "Examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires comme fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux Conférences d'Oslo, de Nayarit (Mexique) et de Vienne" soumis par l'Autriche au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session»;

t) CD/1999, daté du 4 septembre 2014, intitulé «Document de travail soumis par Cuba au nom des États membres du Groupe des 21 concernant la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013"»;

u) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger»;

v) CD/2003, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 22 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Autriche, transmettant le rapport établi par l'Autriche en réponse à la lettre du Bureau des affaires de désarmement datée du 20 février 2014, concernant la résolution 68/46 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire"».

40. Conformément aux dispositions du document CD/1978, les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été examinés en séances plénières informelles, du 21 au 23 mai et du 4 au 6 juin 2014, sous la coordination de M. Walid Mahmoud Abdelnasser, Ambassadeur d'Égypte, et de M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

41. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

42. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1970, daté du 20 février 2014, intitulé «Lettre datée du 20 février 2014 adressée par le Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent de l'Italie à la Conférence du désarmement, transmettant deux lettres adressées par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies»;

b) CD/1985, daté du 12 juin 2014, intitulé «Lettre datée du 10 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et le Représentant permanent de la République populaire de Chine à la Conférence, transmettant le texte actualisé, en langues russe et chinoise, du projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la Fédération de Russie et la Chine» et présenté à la 1319^e séance plénière de la Conférence, le 10 juin 2014;

c) CD/1991, daté du 24 juin 2014, intitulé «Lettre datée du 20 juin 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de la République argentine à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration conjointe sur le non-déploiement en premier d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique, signée à Moscou, le 28 mai 2014»;

d) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

e) CD/1996, daté du 25 août 2014, intitulé «Note verbale datée du 20 août 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant les observations formulées par la délégation de la Fédération de Russie au sujet du rapport sur les réunions informelles établi par le Coordonnateur pour le point 3 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace"»;

f) CD/1998, daté du 3 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 2 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant l'analyse par les États-Unis d'Amérique du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis en 2014 par la Fédération de Russie et la Chine»;

g) CD/2001, daté du 4 septembre 2014, intitulé «Lettre datée du 3 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie et le Représentant permanent de Cuba, transmettant le texte de la déclaration conjointe sur le non-déploiement en premier d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace extra-atmosphérique, signée par M. Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, le 11 juillet 2014, à La Havane»;

h) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger».

43. Conformément aux dispositions du document CD/1978, le point 3 de l'ordre du jour a été examiné en séances plénières informelles, du 11 au 13 juin 2014, sous la coordination de M. Matthew Rowland, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

44. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

45. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1975, daté du 10 mars 2014, intitulé «Note verbale datée du 1^{er} mars 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant la note d'information ayant trait aux garanties en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et l'inviolabilité de ses frontières»;

b) CD/1976, daté du 10 mars 2014, intitulé «Note verbale datée du 2 mars 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine à la Conférence, transmettant un document informel sur les violations des lois en vigueur de l'Ukraine et des accords russo-ukrainiens, commises sur le territoire de l'Ukraine par des unités militaires de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie»;

c) CD/1977, daté du 18 mars 2014, intitulé «Note verbale datée du 13 mars 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant la déclaration du Parlement ukrainien (Verkhovna Rada) à l'intention des États garants de la sécurité de l'Ukraine, adoptée le 11 mars 2014»;

d) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

e) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger».

46. Conformément aux dispositions du document CD/1978, le point 4 de l'ordre du jour a été examiné en séances plénières informelles, du 18 au 20 juin 2014, sous la coordination de M^{me} Marta Maurás, Ambassadrice du Chili.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

47. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

48. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

b) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger».

49. Conformément aux dispositions du document CD/1978, le point 5 de l'ordre du jour a été examiné en séances plénières informelles, les 25 et 26 juin 2014, sous la coordination de M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

F. Programme global de désarmement

50. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

51. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

b) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger».

52. Conformément aux dispositions du document CD/1978, le point 6 de l'ordre du jour a été examiné en séances plénières informelles, les 25 et 26 juin 2014, sous la coordination de M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

G. Transparence dans le domaine des armements

53. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

54. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1995, daté du 21 août 2014, intitulé «Lettre datée du 12 août 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence, transmettant les rapports des coordonnateurs pour les différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, conformément à la décision CD/1978 adoptée par la Conférence le 26 mars 2014 sur l'établissement d'un calendrier des activités pour la session de 2014»;

b) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger».

55. Conformément aux dispositions du document CD/1978, le point 7 de l'ordre du jour a été examiné en séances plénières informelles, les 25 et 26 juin 2014, sous la coordination de M. Mikhail Khvostov, Ambassadeur du Bélarus.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

56. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1976, daté du 10 mars 2014, intitulé «Note verbale datée du 2 mars 2014, adressée au Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine à la Conférence, transmettant un document informel sur les violations des lois en vigueur de l'Ukraine et des accords russo-ukrainiens, commises sur le territoire de l'Ukraine par des unités militaires de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie»;

b) CD/1981, daté du 21 mai 2014, intitulé «Note verbale datée du 19 mai 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant les observations du Vice-Ministre russe de la défense, Anatoly I. Antonov, sur les remarques formulées par les représentants de l'OTAN et des États-Unis d'Amérique au sujet du retrait des troupes de la Fédération de Russie de la frontière avec l'Ukraine»;

c) CD/2002, daté du 9 septembre 2014, intitulé «Note verbale datée du 3 septembre 2014, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Algérie, transmettant le texte du chapitre consacré au désarmement et à la sécurité internationale du document final de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2014, à Alger».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

57. Compte tenu de l'importance et de la nécessité croissantes de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits à la Conférence du désarmement pour établir un programme de travail pour la session de 2014, et dans l'optique de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2015, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions pertinentes, qui auraient été, seraient ou devraient être présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

58. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2015 seraient les suivantes:

Première partie: 19 janvier-27 mars

Deuxième partie: 25 mai-10 juillet

Troisième partie: 3 août-18 septembre.

59. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-neuvième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 10 septembre 2014.

Le Président de la Conférence,
Mazlan Muhammad
Ambassadeur de Malaisie
